



# CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand  
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-ft-orange.org)

Réf. : SC/NM/ORTUN/09-03-2011

**Monsieur Nicolas Sarkozy**  
**Présidence de la République**

55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Paris, le 09 mars 2011

Objet : « Réseaux Télécoms de France »

Monsieur le Président de la République,

Le secteur des Télécoms est l'un des principaux supports de croissance dont bénéficie notre pays depuis plusieurs années.

L'Autorité de la Concurrence vient de publier un nouvel avis sur la situation concurrentielle dans le secteur des télécoms. Nous sommes obligés de constater un certain dogmatisme dans ce texte : données tronquées et analyses erronées laissent croire que la situation de France Télécom entrave le développement du marché. Il en est tout autrement

La France est le leader mondial de la TV sur ADSL. Le haut débit ne se trouve ralenti que par les avis absurdes de l'Autorité de la Concurrence (cf. plus bas dans le texte). Le parti pris du rapport de l'Autorité de la Concurrence laisse interrogatif.

Doit-on y voir une conséquence de l'échec du dogmatisme de la libre concurrence dans la téléphonie mobile où en France (Orange et Free...) comme dans tous les autres pays d'Europe, les opérateurs mobile partagent leurs réseaux... pour une concurrence sans doute plus parfaite ?

Malgré une croissance des chiffres d'affaires, les gains de productivité réalisés entraînent des baisses d'effectifs dans tout le secteur. Notre propre entreprise, France Télécom-Orange a subi la suppression de 30 000 emplois en 5 ans, ce qui constitue la plus forte restructuration industrielle en France des trois dernières décennies. Rappelons, Monsieur le Président de la République, que l'État français reste le premier actionnaire, le principal bénéficiaire des dividendes versés (près de 3,7 milliards en 2010). Il est également le premier employeur avec l'existence de 60 000 fonctionnaires d'État qui voient pour beaucoup, leur statut et leur emploi menacés.

## **L'absurde proposition de la création « Réseaux Télécoms de France »**

Sous l'appellation « séparation fonctionnelle », l'Autorité de la Concurrence demande à une autre Autorité (l'ARCEP) d'étudier la découpe des opérateurs Télécom en deux entités distinctes : d'un côté les infrastructures (« Réseaux Télécoms de France »), de l'autre les services.

Examinons les conséquences d'une telle décision. Sa simple possibilité crée déjà une incertitude aux répercussions fortes dommageables.

Quel intérêt y a-t-il à provoquer une séparation fonctionnelle ? La fibre optique oblige à un nouveau câblage complet de la France. Mais pour que la fibre optique puisse être installée, encore faut-il être certain qu'elle soit rentable et à quels délais. Aujourd'hui les principaux opérateurs ont commencé à investir. Faut-il qu'ils arrêtent en attendant la création de « Réseaux Télécom de France » ?

La séparation des différents acteurs de service de l'opérateur d'infrastructure, mettra ce dernier en situation de monopole. Ses propres modes de calcul de retour sur investissements déstabiliseront les acteurs du marché ce qui ne sera pas sans conséquences sur l'utilisateur final.

Si les obligations de service public ne s'appliquent plus en effet, aux opérateurs du marché, qui portera les responsabilités de l'aménagement du territoire ? Qui prendra à sa charge les zones reculées ? Comment sera garantie l'offre de service en tous points du territoire et l'équité tarifaire ? La France, rappelons-le, est le pays le moins dense d'Europe.

Pour ce qui concerne plus particulièrement France Télécom, notre groupe subirait une séparation, une nouvelle saignée de l'effectif, la perte des cultures de métiers, un traumatisme supplémentaire alors que France Télécom-Orange connaît à la fois une profonde réorganisation et traverse une phase de privatisation délicate. Un nouveau bloc d'actionnaires institutionnels prenant le relais des investissements d'Etat, n'a même pas encore été trouvé. Provoquer la scission d'une entreprise récemment privatisée semble aller à l'encontre des principes mêmes de l'économie de marché dont pourtant l'Autorité de la Concurrence se réclame.

Contrairement au modèle préconisé par la logique de la « séparation fonctionnelle », la croissance du marché des télécoms, sa capacité d'innovation et de multiplication des services offerts aux consommateurs passent par la constitution de grands opérateurs intégrés. France Télécom est sans doute le premier opérateur convergent en Europe, en étant opérateur fixe en France et en Pologne, opérateur mobile sur l'ensemble de son implantation européenne. La TV sur ADSL est l'illustration du succès d'une intégration de l'opérateur d'infrastructure et de services.

Les États-Unis et la Chine, les deux premiers pays en terme de clients, privilégient cette option. En écartant le principe de « séparation fonctionnelle », ces pays favorisent l'intégration de leurs opérateurs, sans doute pour leur permettre de partir demain plus aisément à la conquête de l'Europe.

Que souhaite l'Autorité de la Concurrence ? Que des entreprises étrangères ou des « fonds souverains » puissent accéder à nos infrastructures sans risque financier ? Que les fleurons de ce secteur de la haute technologie européenne soient la proie d'OPA ? Le retrait programmé de l'Etat français dans le capital de France Télécom - Orange, l'absence d'un bloc d'actionnaires stables, le cours bas de son action rendent cette menace tout à fait plausible à court terme.

La France a déjà expérimenté le principe de séparation entre les infrastructures et le service. C'est sur ce principe qu'a été développé le câble en France avec d'immenses difficultés rencontrées. France Télécom était l'opérateur d'infrastructure, tandis que Vivendi (Générale des Eaux) et Suez (Lyonnaise des Eaux) étaient les opérateurs. Les querelles ont été incessantes et l'ensemble des acteurs y ont perdu des sommes considérables.

La séparation du réseau ferré de la SNCF a accru les difficultés de dessertes pour des villes et des régions décentrées. En 2008, la Cour des Comptes a dressé un bilan sévère de la situation qui ne s'est guère améliorée depuis. La séparation entre EDF et RTE rend plus difficile l'installation de zones industrielles pour de nombreuses communes.

### **Des décisions de l'ARCEP et l'Autorité de la Concurrence déjà désastreuses pour la France**

Dans son avis l'Autorité de la Concurrence ne s'interroge pas sur la destruction des emplois dans le secteur des télécommunications. **Pas un mot sur la concurrence déloyale des travailleurs « délocalisés » dans des centres d'appels à l'autre bout de la planète.**

Ils sont éloquentes. **En 10 ans, le secteur des télécommunications a perdu 40 000 emplois, soit près de 1 sur 5.** Dans le même temps, les revenus globaux des opérateurs sur le marché final sont passés de 25 milliards d'euros à plus de 45 milliards d'euros, soit 80 % d'augmentation.

Comment expliquer cette distorsion autrement que par les effets d'une concurrence exacerbée sur les marges des acteurs en place ? La courbe des pertes d'emplois accentue sa pente depuis 2004, et on peut aisément imaginer qu'elle va continuer si la concurrence s'accroît.

Dès lors, il est piquant de constater les affirmations de l'Arcep sur son site web : « Le régulateur, dans ses avis et décisions, s'attache à favoriser l'emploi et l'innovation des entreprises du secteur en préservant un environnement favorable à leur compétitivité. »

Quant à l'aménagement du territoire, malgré les déclarations de l'Arcep sur son site Web « La préoccupation de l'aménagement du territoire doit être présente dans les décisions du régulateur, par exemple pour favoriser la couverture mobile et pour étendre le haut débit dans les zones peu denses. », l'Arcep est soumise à une autre Autorité plus dogmatique encore : « l'Autorité de la Concurrence ». Ainsi France Télécom a proposé un grand chantier d'augmentation des débits, en partenariat avec les collectivités locales, pour permettre aux zones rurales d'accéder au triple play. Mais [l'Autorité de la Concurrence a émis un avis défavorable](#), estimant que ce déploiement de nouveaux nœuds de raccordement imposerait aux opérateurs alternatifs d'investir pour assurer le dégroupage dans ces zones, et qu'ils ne le feraient pas.

**Au nom du marché, on a préféré priver purement et simplement plusieurs millions de foyers français du haut débit, plutôt que de prendre le risque que France Télécom se retrouve en situation de monopole dans les zones rurales.** Il serait temps que les régulateurs abandonnent leur vision dogmatique pour mieux servir l'intérêt général.

Le discours démagogique d'une couverture à 99% de la population ne trompe personne. Actuellement les opérateurs mobiles couvrent 99% de la population en situation « immobile », c'est-à-dire chez elle ou au bureau, mais seulement 90% du territoire...

### **De graves conséquences économiques**

Les télécoms représentent près de 3% du PIB. En cas de séparation fonctionnelle, c'est une réduction de la croissance française de 0,05 à 0,1% par an sur une période de 5 ans, soit au total 0,25 à 0,5% de croissance. C'est plus de 50 000 emplois qui ne seront pas créés, faute d'investissements.

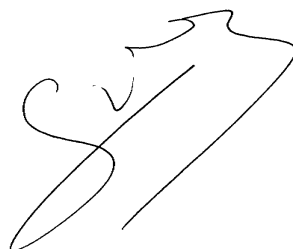
Enfin si cette séparation fonctionnelle s'opère, la première victime serait la France et ses entreprises. L'incertitude provoquera un affaiblissement durable des valeurs boursières des opérateurs de Télécom au premier rang duquel France Télécom dont rappelons-le l'État est encore propriétaire de 26%.

### **Des Autorités incontrôlées...**

Monsieur le Président de la République, il vous appartient de mettre fin aux incertitudes qui obèrent l'investissement dans le secteur des Télécoms. Un certain dogmatisme libéral, toujours à la mode dans quelques cénacles va à l'encontre des intérêts fondamentaux des entreprises, des salariés et des consommateurs. Le secteur des Télécoms, vital pour la croissance de notre République, a besoin de certitudes et de pérennité pour mettre en œuvre les multiples évolutions technologiques sources de richesse et d'emplois.

Assurément les Autorités ne rendent plus de comptes aux citoyens. Elles s'enferment dans un dogmatisme néolibéral. Il vous appartient d'y mettre bon ordre.

Nous vous prions, Monsieur le Président de la République, de recevoir nos respectueuses mais très inquiètes salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Crozier', written over a white background.

Sébastien CROZIER  
Président